Trente-neuvième Année — N° 321 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | SAMEDI 17 NOVEMBRE 1894.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 6 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28, — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 16 NOVEMBRE 1894

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 15 novembre 1894

Présidence de M. Clausel de Coussergues

La séance est ouverte à 3 heures.

Déclaration de M. Mirman

M. Mirman. — Je proteste contre le vote qui m'a été attribué par le *Journal officiel*, dans le vote sur le crédit relatif à la représentation de la France, aux obsèques de l'empereur de Russie. C'est une erreur matérielle, et le vote qu'on m'a fait émettre est contraire à mes sentiments et à mes opinions. (Très bien, très bien.)

Puisque je suis à la tribune, et comme demain je vais être incorporé, je tiens à déclarer que si je tiens à remplir toutes mes obligations militaires, je suis soucieux aussi d'accomplir mes devoirs de représentant du peuple; aussi, lorsqu'une impossibilité matérielle m'empêchera de venir siéger ici, je charge publiquement mon ami, M. Millerand, de voter pour moi.

VIIe INCIDENT

M. Laroche Joubert. — Je tiens à m'expliquer sur un fait personnel ; je donne le démenti le plus formel aux allégations apportées par M. Dejeante, sur la situation des ouvriers dans mes manufactures. On a apporté ici des renseignements inexacts, et non contrôlés, dans un but d'intérêt personnel. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Dejeante a dit que les ouvriers gagnaient 0,40 centimes par jour, je donne à cette assertion le démenti le plus formel. M. Dejeante, que j'ai rencontré, m'a déclaré qu'il était de bonne foi, et n'avait fait que répéter ce qui lui avait été dit. Il aurait pu vérifier sur place au lieu d'être la dupe d'individus qui ont commis une mauvaise action. (Très bien, très bien). On ne doit apporter à cette tribune que des renseignements contrôlés. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Dejeante, au milieu du bruit, maintient ses allégations.

M. Laroche Joubert. — Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai.

M. Faberot, très agité. — C'est la vérité.

M. Laroche-Joubert. — Ce n'est pas vrai. Je proteste avec la dernière indignation contre ces allégations; les individus qui ont, paraît-il, donné de pareils renseignements sont des misérables! (Applaudissements sur un grand nombre de bancs).

M. Faberot. — Vous nous traitez d'individus! vous nous insultez!

M. Laroche-Joubert. — Je proteste encore une fois contre les assertions apportées à la tribune.

Le centre et la droite lui font une ovation.

L'élection de Nogent-sur-Seine

Sur le rapport de M. Chaudey, l'élection de M. Bachimont est validée. (Applaudissements aux bancs socialistes).

M. Clovis Hugues. — Vive la République!

SECOURS ET INDEMNITÉS AUX MARINS

M. Chauvin. — Ma proposition tend à l'ouverture d'un crédit de 500,000 francs pour venir en aide aux marins et à leurs familles, victimes de la dernière tempête. Ces familles attendent ce secours avec impatience.

M. Delpeuch, rapporteur. — La commission conclut au rejet de la proposition.

La Chambre repoussera ce projet. Le ministre de la marine a des ressources suffisantes pour ce genre de secours et s'il avait besoin du concours de la Chambre, elle ne le lui refuserait pas. (Très bien.)

M. l'abbé Lemire. — Ce secours devrait plutôt porter le nom d'indemnité, les marins sont constamment au service de l'Etat, ils méritent une sollicitude spéciale.

Les secours ne sont pas toujours bien distribués et sont insuffisants.

Il faudrait appliquer aux marins le principe de l'assistance par le travail en leur accordant l'usufruit des relais de mer, et je fais une proposition dans ce sens.

M. Barthou, ministre des travaux publics. — Il s'agit d'une proposition toute différente que la Chambre ne connaît même pas.

M. l'abbé Lemire. — Je renoncerais à la parole si j'étais certain que la Chambre passait à la discussion des articles.

Le mode d'assistance que je préconise est simple et pratique. Il suffirait de construire des digues avec les fonds qui existent au ministère de la marine et qui proviennent des primes à la marine marchande.

Cette organisation assurerait aux marins un abri et les retiendrait au pays qui les a vus naître. Cette propriété collective sera un corrélatif à la propriété individuelle. (Très bien, très bien).

M. Conrad de Witt. — Je suis en principe opposé aux crédits supplémentaires ; mais il m'est impossible de ne pas appuyer la proposition de loi. La Chambre ne peut marchander un crédit à ces braves marins dont les fils et les frères vont aller soutenir à Madagascar les droits de la France. (Très bien.)

M. Dussaussoy. — A côté des veuves et des orphelins, il y a d'autres victimes. Ce sont les marins qui ont perdu leurs engins de pêche et sont mis ainsi dans l'impossibilité de recommencer la campagne.

Le ministre ne leur accorde qu'une indemnité du cinquième de la perte subie, et il faut encore prouver le rachat des engins; ne pouvant faire l'avance de la somme, ils perdent leur droit à l'indemnité.

Je demande que la Chambre vote un crédit pour indemniser tous les malheureux qui ont perdu leurs engins de pêche ou leur bateau (Applaudissements à droite et au centre).

M. Guieysse. — Pour 1894, les crédits suffisent, mais ne sont pas applicables aux exercices précédents.

M. Delpeuch, rapporteur. — La proposition de M. Lemire est nouvelle ; la commission ne la connaît pas et refuse de se prononcer sur une question qui ne lui a pas été soumise.

La clôture de la discussion est prononcée.

On vote sur le passage aux articles.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Votants 503 ; majorité absolue 252 ; pour 230 : contre 273

Le passage aux articles est repoussé.

INTERPELLATION DE M. LAMENDIN
LE SORT DES OUVRIERS
renvoyés après les grèves du Pas-de-Calais

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Lamendin sur les mesures que le ministre des travaux publics compte prendre pour améliorer le sort des ouvriers du Pas-de-Calais, congédiés à la suite des grèves de 1893.

M. Lamendin. — A la suite des grèves du Nord, des ouvriers ont été renvoyés, sans qu'on les ait fait bénéficier de leurs versements à la caisse de retraite.

Des caisses de secours avaient été organisées ; les patrons leur ont fait la même guerre que celle qu'ils firent aux syndicats ouvriers.

Les organisateurs de ces caisses furent congédiés et signalés aux autres compagnies pour qu'elles refusent de les occuper.

Des mineurs furent renvoyés après 25 ans de services, perdant ainsi leurs droits à la retraite.

La Chambre connaît les conséquences des grèves de 1893 ; six cents ouvriers ont été jetés sur le pavé.

Le gouvernement a fait quelque chose pour rembaucher ces malheureux, cependant il en reste encore 135, que les compagnies refusent de reprendre : il y a des ouvriers ayant laissé 3 0/0 de leur salaire ; il en est même qui ont été blessés au service des compagnies, et qui ont été congédiés après 30 ans de services.

Le gouvernement a le devoir d'intervenir.

Les tribunaux ont refusé le concours de l'assistance judiciaire, sous prétexte qu'on pourrait invoquer la prescription; je dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour assurer le rembauchage des ouvriers congédiés dans les dernières grèves du Pas-de-Calais, ou à leur faire donner des pensions proportionnées à leur temps de services. » (Applaudissements sur divers bancs à gauche.)

Réponse du Ministre

M. Barthou, ministre des Travaux Publics. — Le gouvernement n'a aucun moyen de faire reprendre, par les Compagnies, les ouvriers congédiés. On n'a jamais pu prétendre que le gouvernement avait ce droit.

M. Jonnart s'était préoccupé de la situation, et avait prié le préfet du Pas-de-Calais de faire le possible pour obtenir la réintégration des ouvriers congédiés.

Je me suis moi-même préoccupé de ces faits et j'ai fait connaître à M. Lamendin les heureux résultats de mon intervention. Les chiffres donnés par M. Lamendin sont antérieurs au réembauchage.

Au point de vue des retraites, le gouvernement n'a également aucun moyen d'agir sur les Compagnies.

M. Basly a déposé une proposition de loi qui est en quelque sorte la conséquence de l'interpellation. J'ai été rapporteur de la commission chargée de l'examiner : cette commission a conclu au rejet, ne croyant pas possible d'assimiler le fait de grève à un fait d'accident pouvant justifier l'ouverture de crédits spéciaux. Je demande à la Chambre de repousser l'ordre du jour de M. Lamendin et la proposition de M. Basly. (Applaudissements.)

INCIDENT

M. Lamendin proteste contre certaines paroles qui lui ont été prêtées par M. Barthou.

M. le ministre des travaux publics. — J'ai empruntè la phrase au *Réveil du Nord*, qui ne passe pas pour un journal officieux. (Très bien ! Très bien !)

M. Lamendin. — Si on a repris momentanément un certain nombre d'ouvriers, rien ne dit qu'on les gardera. (Très bien, très bien à gauche).

M. Faberot. — Parlez-nous des agissements de la Compagnie. (Rires.)

M. Bourgeois. — Clôture!

M. Bourgoin. — Clôture!

M. Lamendin. — M. Bourgoin, vous ne faites qu'interrompre; vous feriez mieux de faire vos pilules. (Hilarité générale et bruyante pendant que M. Bourgoin proteste.)

Les socialistes crient : Assez! pharmacien! L'agitation est très vive. La discussion est close.

Cris : L'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple

M. le ministre des travaux publics. — Le gouvernement est opposé à l'ordre du jour de M. Lamendin et accepte l'ordre du jour pur et simple.

M. Faberot. — Vous n'aviez pas besoin de le dire, nous le savions. (Rires).

M. le Président. — Je prie M. Faberot de ne pas interrompre.

On vote sur l'ordre du jour pur et simple ; le scrutin donne le résultat suivant : Votants, 500 ; majorité absolue, 251 ; pour, 398 ; contre, 107 ; l'ordre du jour pur et simple est adopté.

M. Clovis Hugues. — C'est par téléphone qu'ils ont voté ; nous ne sommes pas 250. (Rires.)

INCIDENT GROTESQUE

M. Bourgoin.— Je demande la parole.

Le renvoi à une prochaine séance est repoussé.

M. Bourgoin.— J'ai été interpellé tout-à-l'heure par M. Lamendin auquel je ne disais rien du tout. MM. Dejeante et Chauvin...

M. Dejeante. — Dites, citoyen!

M. Bourgoin. — Ce n'est pas parlementaire. Je m'étonne que M. Chauvin qui est, je crois, député de Courbevoie, ait déposé une demande de secours pour des marins.

Une voix. — Il a été matelot! (Rires.)

M. Bourgoin. — Vous ne venez ici que pour faire de la réclame électorale. Je conteste que le syndicat dont a parlé M. Lamendin fût régulièrement constitué.

M. Lamendin. — Vous dites des mensonges.

M. Chauvin. — Passez donc à la pharmacie centrale des hôpitaux.

M. le Président n'interrompt pas ce colloque.

M. Chauvin. — Allez, pharmacien de la Commune !

Le renvoi à une prochaine séance est encore repoussé.

PROPOSITION DE M. BASLY
LES MINEURS SANS TRAVAIL

L'ordre du jour appelle la proposition de loi de M. Basly tendant à ouvrir un crédit de 200,000 francs pour venir en aide aux mineurs du Pas-de-Calais et du Nord.

M. le Président. — La commission conclut à ce qu'il ne soit pas passé à la discussion de l'article unique.

M. Bourgoin. — M. Basly demande 200,000 fr. pour les ouvriers mineurs sans travail. On comprend l'intérêt qu'il leur porte puisqu'il a contribué, plus que tout autre, à les mettre sur le pavé.

Les ouvriers qui ne sont pas restés dans les usines sont ceux qui refusent systématiquement tout travail et préfèrent le cabaret à la mine.

La caisse de la grève possède encore près de 200.000 fr. Pourquoi n'emploie-t-elle pas cet argent à aider les ouvriers ? Serait-ce qu'elle préfère garder cet argent pour fomenter de nouvelles grèves ?

Il faut venir en aide aux classes laborieuses mais par des moyens normaux. (Très bien.)

Plusieurs membres demandent le renvoi à la prochaine séance. Le renvoi n'est pas ordonné.

M. Basly. — Je reconnais que le nombre des mineurs sans travail a beaucoup diminué, mais ceux qui chôment méritent toujours la sollicitude du Parlement. Je demande pour eux un crédit. On le refuse sous prétexte que l'Etat n'a pas à intervenir dans les rapports entre patrons et ouvriers. Il y a cependant des précédents.

A plusieurs reprises, le Parlement a voté des fonds pour des mineurs malheureux.

On dit que ce sont les grèves qui font tout le mal.

Quelle erreur! Est-ce que les actions d'Anzin émises à 500 fr. ne valent pas 44,200 fr.? Si la politique se mêle aux questions de grèves, c'est que les compagnies l'y mêlent. Le gouvernement de M. de Freycinet était plus soucieux des intérêts des travailleurs et il agissait avec plus d'énergie à l'égard des compagnies.

M. Delpeuch. — Comme le gouvernement et pour les mêmes raisons, la commission repousse la proposition.

LE SCRUTIN

Votants, 504; majorité absolue, 253 ; pour, 132 ; contre, 372.

Le passage aux articles est repoussé.

UNE PROPOSITION DE M. L'ABBÉ LEMIRE

M. l'abbé Lemire. — Je dépose une proposition de loi tendant à donner aux marins les relais laissés par la mer.

La séance est renvoyée à samedi. La séance est levée à 7 heures.

SÉNAT

Séance du jeudi 15 novembre

Présidence de M. Challemel-Lacour

La séance est ouverte à 3 h. 40.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi relevant les droits sur les mélasses étrangères.

Après une assez longue discussion à laquelle prennent part MM. Déprez, Trarieux, Viger, Allègre, Isaac, de Lacomiez, l'ensemble du projet est adopté.

Lundi, séance publique. La séance est levée à 5 h. 05.

Nouvelles affaires d'espionnage

Le parquet de la Seine est en ce moment saisi d'une nouvelle affaire d'espionnage.

Mardi, un commissaire de Versailles faisait une tournée dans les bois de Satory pour y surprendre les rôdeurs qui l'infestent. Il aperçut un individu très bien vêtu et ayant les allures d'un militaire, qui causait avec un paysan. L'inconnu s'enfuit à son approche.

Le commissaire demanda au paysan s'il connaissait cet homme :

— Non, répondit-il, je ne l'ai jamais tant vu; mais il m'a demandé des choses qui me font penser que c'est un espion.

On se mit à la poursuite de l'inconnu qui fut bientôt rejoint. Il avait sur lui une carte d'état-major des environs de Versailles, couverte d'annotations faites de sa main. L'étranger se dit commissionnaire en marchandises à Madrid. A la suite de son interrogatoire, un autre étranger fut arrêté. Les deux personnages suspects ont été conduits mercredi à la Conciergerie. On n'est pas encore fixé sur la nationalité des deux espions.

***

Paris, 15 novembre. — Le parquet et la préfecture continuent à conserver un secret absolu sur la nouvelle affaire d'espionnage et peut-être de trahison que nous avons annoncée hier en dernière heure. Les premiers journaux du soir s'en tiennent aux renseignements donnés par l'*Eclair*.

On ne croit pas que Von Cassel et Schoenbeck appartiennent à l'armée allemande. Cependant, la *Patrie* croit qu'ils agissaient pour le compte du grand état-major général.

Quant au Français qui est également civil, il a bien été arrêté aussi, mais ne se nomme point D... M. Cochefert refuse de donner son nom et même son initiale.

On croit que ce personnage a été la dupe des deux espions et qu'il sera remis en liberté sous peu, faute de preuves contre lui.

Les papiers des Allemands, contrairement à ce que rapporte l'*Eclair*, n'ont pu être encore examinés.

D'après un organe du soir, on regretterait à la sûreté la divulgation des noms des deux Allemands ; d'autres personnes, en effet, sont compromises dans cette affaire, et on manifeste la crainte qu'elles n'aient eu le temps de faire disparaître les pièces compromettantes qu'elles avaient en leur possession et même de prendre la fuite.

Schoenbeck et Von Cassel étaient logés dans un des hôtels avoisinant la gare St-Lazare. Leurs allées et venues avaient paru louches plus d'une fois ; mais ils étaient toujours très corrects, payaient exactement, et chose bizarre, ne parlaient là à personne.

Il étaient, paraît-il, en train d'écrire, quand M. Cochefert les a arrêtés.

Quant à l'affaire de Versailles qui paraît être exacte, elle est tout à fait différente de celle des deux Allemands; c'est d'ailleurs le parquet de Seine-et-Oise qui s'en occupe, et l'Espagnol mis en cause n'a pas été transféré à Paris.

Ajoutons, pour terminer, que ces deux affaires n'ont aucun rapport avec celle du traître Dreyfus.

Suivant le *Temps*, Von Cassel et Schoenbeck logeaient à l'hôtel Terminus, où ils occupaient depuis trois semaines leur chambre du prix de 7 fr. 50.

Ils étaient inscrits comme venant de Berlin, mais n'avaient fourni aucune autre indication.

Avant d'habiter l'hôtel Terminus ils étaient demeurés pendant trois mois rue Marbeuf, au n° 35, dans un appartement meublé que leur louait pour 600 francs par mois une dame Héros.

Cette dame a eu à se plaindre de ses locataires qui, sont alors présentés à l'Hôtel Terminus.

Aussi ne peut-on dire d'où venaient les Allemands avant d'habiter chez elle. Toutefois la concierge croit se rappeler que Schoenbeck venait de Bavière et Von Cassel de Berlin. Ayant des habitudes extrêmement correctes et régulières, ils étaient cependant le sujet étonnant pour des jeunes gens de 30 ans — ils prenaient leurs repas dans leur appartement et sortaient très rarement le soir. Ils recevaient assez fréquemment des lettres d'Allemagne et des plis chargés ou recommandés. D'ailleurs fort bien de leur personne, vêtus avec une sobre élégance, paraissant appartenir à la bonne société.

On a saisi dans leur chambre les papiers qui établissent qu'ils se livraient à l'espionnage. Ces papiers ont été remis à M. Pasques. Le genre d'espionnage consistait dans des levées de plans. D'après le *Journal des Débats* ces personnes seraient deux capitaines de l'armée allemande mis en disponibilité pour le temps de leur mission en France.

***

Paris, 15 novembre. — Une agence croit savoir que plusieurs personnes du ministère de la guerre seraient compromises dans l'une des nouvelles affaires d'espionnage. Nous ne reproduisons cette information qu'avec toutes les réserves que sa gravité comporte.

Paris, 15 novembre. — On a arrêté, en même temps que Schoenbeck, une demoiselle Marguerite C..., qui avait des relations avec lui. Von Cassel aurait, paraît-il, le grade de lieutenant de dragons dans l'armée allemande.

Paris, 15 novembre. — On dit ce soir que la nouvelle affaire d'espionnage n'aurait pas l'importance qu'on avait cru d'abord; la femme Marguerite C.... qui avait été arrêtée, ne serait plus maintenue en état d'arrestation. Le Français désigné par l'initiale D....., serait sur le point d'être relâché. Quant aux deux Allemands, leur culpabilité ne serait pas encore nettement établie.

Paris, 15 novembre. — Le *Matin* de demain confirme que von Cassel âgé de 28 ans, est capitaine dans un régiment bavarois d'infanterie, et Schoenbeck, âgé de 26 ans lieutenant de dragons. Tous deux avaient été mis en disponibilité, avant de quitter l'Allemagne pour la France.

Le *Matin* enregistre le bruit qu'ils seront reconduits à la frontière, dès que l'instruction sera close.

L'EXPÉDITION DE MADAGASCAR

Paris, 15 novembre. — S'il faut en croire un journal du soir, un grand nombre d'officiers d'infanterie de marine, la presque totalité dans ce corps, ont demandé à permuter pour pouvoir faire partie des bataillons qui seront désignés pour faire campagne à Madagascar.

Le ministre de la marine a déjà prescrit, assure-t-on, à l'usine des câbles sous-marins de Toulon de préparer le câble qui devra être posé entre Majunga et Mozambique et pour lequel un crédit de trois millions est prévu sur les 65 demandés pour Madagascar.

D'autre part, le reste de l'outillage sera mis en adjudication. Déjà une société française, celle qui fut jadis dépossédée par M. Félix Faure au profit d'une compagnie anglaise a fait des offres.

Rappelons que le câble auquel celui à poser va être relié à Mozambique appartient et est exploité par une Compagnie anglaise de Mozambique. Il se dirige sur le cap et les îles du cap Vert, pour atterrir définitivement à Lisbonne. Nous resterons donc à la merci du mauvais vouloir de l'administration anglaise. Néanmoins les nouvelles ne mettront plus ensuite que vingt-quatre heures pour parvenir à Paris alors qu'actuellement les communications demandent par Tananarive trois jours et demi environ.

Le choix de Mozambique s'explique naturellement, puisque notre base d'opérations sera Majunga.

Une dépêche de M. Le Myre de Vilers

M. Le Myre de Vilers, qui est encore à Tamatave, a envoyé au gouvernement, par le *Primauguet*, une dépêche annonçant que la colonne d'évacuation, qui se dirige sur Majunga, continue sa route sans incident, malgré les difficultés que présente la saison, et qu'elle compte toujours y arriver vers la fin du mois.

La commission des crédits

Les bureaux de la Chambre ont procédé à l'élection de la commission des crédits de Madagascar. Voici les résultats :

1er bureau, M. Rozet, favorable; 2e bureau, M. Couchard, favorable; 3e bureau, M. Charles Roux, favorable avec réserves, surtout sur la partie financière; 4e bureau, M. Ribot, favorable; 5e bureau, M. Doumergue, hostile.

6e bureau, le prince d'Arenberg, favorable; 7e bureau, M. Boucher (Vosges), hostile; 8e bureau, M. Chautemps, favorable; 9e bureau, M. Deproge, favorable; 10e bureau, M. Boissy-d'Anglas, favorable; 11e bureau, M. de Mahy, favorable.

En résumé, 8 favorables, 1 favorable avec réserves et 2 hostiles.

Ces nominations ont été précédées de longues discussions, dans lesquelles les candidats ont émis leurs opinions sur l'expédition. Dans le huitième bureau, M. Ch. Dupuy, président du Conseil, a dit :

« Madagascar fait partie intégrante de notre politique africaine. Si, après avoir subi les offenses faites, nous subissions les violations de nos droits incontestés, ce serait une humiliation et une abdication.

» C'est ce point de vue supérieur qui a inspiré le gouvernement

» Cette situation n'a pas été créée de toutes pièces; c'est un *lutteur* lourdement qui s'impose.

» Plus de politique de petits paquets, mais une action énergique.

» Le recrutement ne se fera pas dans le contingent; on compte sur les engagements volontaires, sur les troupes de l'infanterie de marine, la légion étrangère, les milices des colonies voisines.

» Il ne s'agit pas d'étendre notre empire colonial, mais de maintenir nos droits actuels. »

Paris, 15 novembre. — En résumé, le nombre des députés ayant pris part à la délibération dans les bureaux est de 349.

Nous relevons 201 suffrages exprimés, pour les commissions nettement favorables, et 20 pour les favorables avec réserves.

Le nombre des voix qui se sont prononcées pour des commissaires nettement hostiles, est de 88. Les voix qui se sont réparties sur les candidats hostiles, mais avec réserves, sont au nombre de 16. Il y a eu 8 abstentions, et 16 bulletins blancs.

En somme, on compte ainsi 221 voix favorables au projet contre 104 hostiles. On estime généralement que, malgré l'opposition assez considérable qui se fera jour à la discussion publique, le projet réunira environ 300 voix.

La commission se réunira demain pour se constituer. Il est probable que M. de Mahy sera nommé président.

Le rapport général sur le budget de 1895

Paris, 15 novembre. — Le rapport général de M. Georges Cochery vient d'être distribué. Ce document contient un grand nombre de renseignements intéressant.

Il constate que la commission a réalisé en réalité 21 1/2 millions d'économies.

Le projet rectifié du gouvernement en avait déjà réalisé 22 1/2 sur le projet primitif dont une partie résultant des décisions prises par la commission avant le dépôt du projet rectifié.

C'est donc une économie totale de 44 millions qui a été réalisée par rapport au budget primitif.

Le rapport dans ses développements rappelle la politique financière de la précédente législature qui s'est traduite par des incorporations s'élevant à 167 millions; par les dégrèvements s'élevant à 96 millions; par la réforme des tarifs de chemins de fer; par le dégrèvement de l'impôt foncier; par la réforme des droits de justice et des droits d'enregistrement.

Ces résultats sont maintenus par le projet de budget de 1895 sans avoir recours à aucune ressource exceptionnelle, alors que dans le budget de 1894, on disposait de 29 millions de ressources exceptionnelles, et cependant, le budget de 1895 comprend des dotations nouvelles pour les œuvres d'assistance et de prévoyance: 2 millions pour bonification sur les retraites des travailleurs; 1,300,000 fr. pour subventions aux caisses de retraites des sociétés de secours mutuels; 1,500,000 fr pour l'assistance médicale; 100,000 fr. pour l'organisation du traitement de la diphtérie; 400,000 fr. pour la retraite des ouvriers d'artillerie; soit au total une augmentation pour cet objet de plus de 5 millions.

L'effectif militaire dépassera de plus de 12,000 hommes celui de 1894.

Le rapport constate que s'il reste encore un certain nombre de dépenses sur fonds d'emprunts (travaux de chemins de fer, etc.), ces dépenses sont compensées par l'ensemble des amortissements directs et indirects.

Il établit ensuite la situation de la dette dont les arrérages ont été atténués de 400 millions par des conversions successives. Il rappelle l'exécution des divers programmes militaires, maritimes, des travaux publics, d'instruction publique, qui l'ont grossi.

Passant à l'examen de nos dépenses, il constate leur progression considérable et en recherche les origines.

Les dépenses militaires coûtent 400 millions de plus qu'en 1869 : le budget de l'instruction publique 150 millions de plus. Il établit que depuis 1876, 38 millions ont été employés à l'amélioration des traitements du petit personnel des diverses administrations. Cette augmentation a surtout porté sur les plus faibles traitements.

Puis il fait le départ des recettes qui proviennent de la plus-value des impôts de 1869 et du produit des impôts nouveaux. Ce dernier est précisément égal aux sommes qu'on avait demandées à ces impôts au moment de leur création, donc la plus-value totale qui s'est produite a été employée en dégrèvements qui ont dépassé 400 millions depuis 1875.

Le rapporteur regrette qu'il ne soit pas possible de trouver des ressources certaines pour gager en 1895 le remboursement des 200 millions d'obligations sexennaires qui arrivent à échéance, mais il propose d'insérer dans la loi de finances un article y affectant les excédents éventuels de l'exercice.

Parmi les dispositions nouvelles insérées par la commission dans la loi des finances, nous en mentionnerons deux : l'une qui tend à diminuer les délais de liquidation des pensions civiles en prescrivant que le titre de pension pourra être remis aux intéressés après la publication au *Journal officiel*, du décret de concession; l'autre qui, en présence de certains remaniements trop fréquents des administrations centrales, complète les dispositions de la loi de 1882, en exigeant qu'aucune modification dans leur organisation ne puisse avoir lieu que par un décret du conseil d'Etat, inséré au *Journal officiel* et relatant l'avis du conseil d'Etat, auquel il ne pourra être passé outre qu'après délibération du conseil des ministres.

REVUE HEBDOMADAIRE TÉLÉGRAPHIQUE
POUR LE COTON

New-York, 13 novembre. — Pendant ces huit derniers jours, notre marché au coton a exclusivement été sous la lourde impression de la dernière estimation de récolte faite par Neill.

Quoiqu'on ait fait circuler, déjà depuis plusieurs jours avant sa publication le bruit que cette maison évaluerait le montant de la récolte de cette année à onze millions de balles, on n'y accordait que peu de créance et le marché a été fortement surpris, lorsque finalement on s'est trouvé en présence du fait que M. Henry Neill mentionnait le chiffre si élevé de 10,250,000 comme minimum probable d'après cela, il y aurait 2,069,000 balles de plus que l'année dernière et 1,250,000 qu'en 1891, l'année de la plus importante recette jusqu'à présent, tandis que la moyenne des cinq dernières années serait dépassée de 2,778,000 balles.

La maison Neill ne laisse pas aux haussiers, la petite consolation, que la gelée pourrait changer quelque chose à cette évaluation. Naturellement il y a beaucoup de personnes qui considèrent ce chiffre si élevé comme sans fondement et d'autres qui déclarent que les cotes sont suffisamment basses pour un pareil résultat.

Cependant tout cela est un objet d'opinion et n'a pas empêché que les prix n'aient subi une rétrogradation prononcée et restent toujours en disposition à la baisse. Les filateurs pourraient bien, quelque restreinte que soit leur confiance dans l'évaluation de Neill, se montrer comme acheteurs tardifs. On pourrait opposer à ce chiffre qu'en 1882-83, l'année des premiers sept millions de récolte, le « Chronicle » comptait que la superficie cultivée en coton était de 16,590,000 acres au lieu de 20,107,000 actuellement. A cette époque, les plantations ont donné le rendement de 5 balles par acre alors et si on se base sur 20,107,000 acres, on trouvera, pour cette année, comme rapport, à peine neuf millions de balles.

En cette semaine, les arrivages aux ports comportent 392,000 balles au lieu de 240,000 à pareille époque de l'année dernière.

Les prix à terme, en clôture, comparés à ceux de la semaine précédente, ont permis, comme suit ; savoir ; novembre, janvier et juillet 27 points; décembre, février, mars, avril, mai et juin, 28.

Transactions en cette semaine 683,000 au lieu de 626,000 dans la précédente : soit 57,000 balles en plus en cette sel.

Prix à termes en clôture du 12 novembre.

Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août
5 21	5 25	5 30	5 35	5 40	5 45	5 50	5 55	5 61	5 66

(*Reproduction interdite.*)

LES FUNÉRAILLES DU TSAR

Saint-Pétersbourg, 15 novembre. — Le défilé de la population devant la dépouille mortelle continue sans interruption jour et nuit, dans le plus profond recueillement. On se presse dans la vaste cathédrale illuminée et tendue de noir.

La nuit surtout, le spectacle a un caractère grandiose et saisissant.

St-Pétersbourg, 15 novembre. — Le défilé devant la dépouille mortelle du défunt continue jour et nuit; il n'est interrompu que par les services célébrés, l'un à 2 h. de l'après-midi, l'autre à 8 h. du soir.

La famille impériale s'y rend en voiture, sans escorte ; l'impératrice en voiture fermée, et en grand deuil, l'empereur en victoria découverte, quand le temps le permet. La population les salue respectueusement, et en silence; une foule énorme se presse indéfiniment aux abords de l'église, elle garde une attitude convenable et recueillie.

Les personnes appartenant aux classes élevées de la population sont admises à défiler le jour, celle des basses classes, la nuit. Une heure dans la soirée est réservée aux dépêtations. Les correspondants des journaux étrangers ont reçu un accueil des plus courtois.

Le ministère de la cour leur a accordé toutes les facilités possibles, la censure des télégrammes est faite pour eux dans un esprit plus large.

Les princes et les missions étrangères commencent à arriver.

BOURSE DE PARIS DU 16 NOVEMBRE

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
102 55	3 0/0	...	...	102 60	102 60	102 70
107 70	3 1/2 0/0	...	...	107 72	107 75	107 75
3853 ..	Banq. de France	...	...	...	...	...
...	R. d'Escompte	...	...	...	...	...
708 ..	Banq. de Paris	...	...	712 ..	710	717 ..
917 ..	Créd. Foncier	...	...	916 ..	916	921 ..
770 ..	Créd. Lyonnais	...	...	772	767 ..	776 ..
...	Crédit Mobilier	...	...	...	...	...
1120 ..	Lyon	...	...	1130 ..	...	1124 ..
1790 ..	Nord	...	...	1793 ..	1790 ..	1798 ..
...	Panama	...	...	...	...	...
2962 ..	Suez	...	...	2974 ..	2960 ..	2980 ..
72 3/4	Extérieure	...	...	72 5/8	72 1/2	72 5/32
85 25	Italien	...	...	85 32	85 25	85 90
25 7/8	Portugais	...	...	25 1/2	...	25 11/16
109 56	Hongrois	...	...	109 1/16	109 5/8	109 7/8
415 60	Egypte	...	...	416 87	415 62	416 87
22 82	Turc	...	...	23 05	22 90	23 07
672 50	Banq. Ottomane	...	...	674 37	672 37	674 68
429 ..	Lots Turcs	...	...	431 ..	430	430 75
100 40	Russe consolidé	...	...	100 30	100 30	101 30
87 90	Russe nouveau	...	...	87 90	87 85	88 25
61 65	Russe Orient	...	...	61 90	61 60	61 15
792 ..	Autrichiens	...	...	793 ..	793 ..	793 ..
237 ..	Lombards	...	...	235 ..	...	237 ..
130 ..	Nord Espagne	...	...	133 ..	130	136 ..
171 ..	Saragosse	...	...	173 ..	171 ..	1 6 ..
600 ..	Méridionaux	...	...	600 ..	597 ..	6 2 ..
373 12	Rio-Tinto	...	...	375 ..	370 ..	377 50
118 12	Tharsis	...	...	118 75	119 20	118 75
...	Alpines	...	...	215 37	216 25	219 75
118 ..	Cables	...	...	...	116 ..	...
...	Impérial	...	...	577 ..	583 ..	582 ..
562 ..	Dynamite	...	...	550 ..	550 ..	550 ..
...	Mobilier espag.	...	...	78 ..	81 ..	77 ..
177 81	Tabacs unis	...	...	175 75	176 87	177 63
...	Roubaix-T. 1893	...	...	...	...	...
...	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	...
...	3 0/0 nouveau	...	...	...	...	...
...	Métaux	...	...	...	...	...
...	Consolidés	...	...	...	...	...
...	Russe 1880	...	...	...	...	...
...	Gaz	...	...	...	...	...
...	Lyon (ob gén.)	...	...	...	...	...
...	Midi	...	...	...	...	...
...	Nord (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Orléans	...	...	...	...	...
...	Ouest	...	...	...	...	...
...	Anglais	...	...	...	...	...
...	Autriche or	...	...	...	...	...
...	Belge 3 0/0	...	...	...	...	...
...	Ville d'Amiens	...	...	...	...	...
...	Lille 1860	...	...	...	...	...
...	Lille 1863	...	...	...	...	...
...	Ville de Lyon	...	...	...	...	...
...	V. de Roubaix	...	...	...	...	...
...	Fives-Lille (sect)	...	...	...	...	...
...	Téléphone	...	...	...	...	...
...	Voitures 4 0/0	...	...	...	...	...
...	Suez (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Cadiz	...	...	...	...	...
...	Asturies	...	...	...	...	...
...	Foncières 1863	...	...	...	...	...
...	Rente Foncière	...	...	...	...	...
...	Cadiz (sect.)	...	...	...	...	...
...	Est (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Midi (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Béthune	...	...	...